

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Première séance de la session régulière du mois de février 2018 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 5 février 2018 à laquelle sont présents les conseillers Luc Arseneault, Jonathan Fleury, Sylvio Bourgeois, Stéphane Normandin, sous la Présidence de monsieur le Maire Pierre Desaulniers, formant quorum.

Le Directeur général par intérim, monsieur Jacques Caron ainsi que la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier sont également présents.

**ORDRE DU JOUR**

Rés. 18-32

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Rés. 18-33

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE RÉGULIÈRE - 15 JANVIER 2018**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2018;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2018 tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

Rés. 18-34

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET - 29 JANVIER 2018**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 29 janvier 2018;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 29 janvier 2018 tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **SUITE ITEM « ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX »**

Rés. 18-35

### **ADOPTION PROCÈS-VERBAL SÉANCE RÉGULIÈRE - 29 JANVIER 2018**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 29 janvier 2018;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 29 janvier 2018 tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Rés. 18-36

### **APPROBATION**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-trésorière en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance, à l'exception des dépenses relatives aux travaux de drainage effectués sur la rue Guimont qui sont toujours en analyse et d'autoriser leur paiement au montant de 405 124.67 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la Municipalité sous la cote temporaire ***CPTLT2018\02***.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **RAPPORT DE LA LISTE DES DONATEURS ET**

### **DÉPENSES DES CANDIDATS À L'ÉLECTION**

#### **DÉPÔT**

La Secrétaire-trésorière, en conformité avec les dispositions de l'article 513.2 de la « *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* », dépose à la table du Conseil municipal les rapports de la liste des donateurs et dépenses des candidats à l'élection du 5 novembre 2017.

## RÉSEAU D'AQUEDUC

Rés. 18-37

### VANNES DE RELÂCHE - ISOLATION DU POSTE DE SURPRESSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de la Cie « **Centre de pompes Villemaire** » au montant de 10 785.63 \$ + taxes concernant la mise à niveau des vannes du poste de surpression du réseau d'aqueduc de la Municipalité en vue d'en permettre l'isolation lorsque nécessaire.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Rés. 18-38

### ENGAGEMENT TRAITEMENT TERTIAIRE

#### CONSIDÉRANT :

- **LES** exigences du MDDELCC confirmées le 29 mars 2017 pour la mise en place d'un traitement tertiaire;
- **QUE** la demande d'aide financière #2016072 de septembre 2016 acceptée par le MAMOT dans le cadre programme FEPTEU pour le projet n'incluait pas le traitement tertiaire;
- **QU'**une demande d'augmentation de l'enveloppe budgétaire de la demande FEPTEU en raison de l'exigence de traitement tertiaire du MDDELCC faite par la Municipalité a reçu une réponse négative de la part du MAMOT;
- **QUE** les soumissions pour la réalisation des travaux du projet avec des étangs aérés et un traitement tertiaire SAGR ont dues être rejetées compte tenu du dépassement de l'enveloppe des travaux admissibles;
- **QUE** les exigences du MDDELCC demeurent mais que ce dernier accorde un délai supplémentaire de 3 ans pour la construction du traitement tertiaire;
- **LES** discussions et présentations de la Cie Bionest concernant une nouvelle option de procédé au niveau des étangs aérés et un nouveau procédé de traitement tertiaire pouvant répondre aux exigences du MDDELCC;
- **LE** contrat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que de la surveillance pour le projet octroyé à la firme d'ingénieurs Pluritec Ltée (rés. 42-17);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal :

- Demande à la firme Pluritec d'effectuer la révision du projet pour y inclure le procédé de traitement de la Cie Bionest et l'autorise à effectuer toute démarche pouvant s'avérer nécessaire au niveau de la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la L.Q.E. au MDDELCC;
- Désire réaliser le projet d'assainissement des eaux admissible dans le cadre du programme FEPTEU, soit une finalisation des travaux avant la date limite du 31 mars 2019;
- S'engage à bonifier son projet afin de répondre aux exigences de traitement tertiaire du MDDELCC dans un délai de 3 ans.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## **SUITE ITEM « ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES »**

Rés. 18-39

### **AVENANTS SERVICES PROFESSIONNELS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal autorise :

- l'avenant #4 au montant de 21 250.00 \$ + taxes au contrat des services professionnels de la Cie Pluritec octroyé le 6 février 2017 via la résolution no 42-17 dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées, celui-ci étant nécessaire à la réalisation du projet en raison du changement de procédés de traitement retenus et du retrait de certains éléments du projet.
- le retrait de la partie B de l'avenant #3 d'un montant de 1 920 \$ + taxes, ces services n'étant plus nécessaires suite à l'autorisation de l'avenant #4.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **DÉROGATIONS MINEURES**

#### **ALIMENTATION LEMOINE & ANGERS (DÉPANNEUR SONIC)**

Rés. 18-40

### **ACCEPTATION DEMANDE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal sur recommandation des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme accepte la dérogation mineure demandée par Alimentation Lemoyne & Angers inc. (dépanneur Sonic) visant à l'implantation de trois (3) îlots de distribution de carburant à une distance de 6 mètres de la ligne avant au lieu des 8 mètres prévus à l'article 22.3 du règlement de zonage no 337 et la réduction de la largeur de la bande de terrain surélevée et gazonnée à 0 mètre au lieu des 1,5 mètres prévus à l'article 22.4 du règlement de zonage no 337, le tout conformément au règlement sur les dérogations mineures no 342 sur la propriété sise au 50/54 Boulevard Trudel Ouest (lot no 3 762 158).

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **MONSIEUR JEAN-PIERRE DURAND**

Rés. 18-41

### **ACCEPTATION DEMANDE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal sur recommandation des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme accepte la dérogation mineure demandée par monsieur Jean-Pierre Durand visant la régularisation de l'implantation d'un garage annexé existant à une distance de 0,9 mètre de la ligne latérale droite au lieu des 1,5 mètres prévus à la zone 213 du règlement de zonage no 337, ainsi qu'une remise implantée à 0,7 mètre de la ligne latérale et à 0,9 mètre de la ligne arrière au lieu des 1,5 mètres de marge prévus à la zone 213 du règlement de zonage no 337, le tout conformément au règlement sur les dérogations mineures no 342 sur la propriété sise au 55 rue Commerciale (lot no 3 762 014).

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **AIDES FINANCIÈRES**

Rés. 18-42

### **ARÉNA**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière de 5 000 \$ pour le mois de février 2018 à la Corporation de Développement Communautaire de St-Boniface-de-Shawinigan (aréna) et en autorise le paiement.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

Rés. 18-43

### **OPÉRATION ENFANT SOLEIL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière de 400 \$ au Comité Opération Enfant Soleil pour l'achat de cadeaux pour les enfants et leur aider à payer la location du système de son lors de leur souper spaghetti bénéfice qui se tiendra le 24 mars prochain et en autorise le paiement.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

Rés. 18-44

### **HÉRITAGE CARCAJOU**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière 5 000 \$ pour l'année 2018 au Comité de Gestion du scoutisme St-Boniface à titre de soutien direct pour parc récréotouristique « l'Héritage Carcajou » afin qu'il puisse investir davantage sur la qualité du service offert à la population et en autorise le paiement.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Rés. 18-45

### **ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que cette séance soit close.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière